



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 61768

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que pose la réduction du temps de travail aux établissements socio-éducatifs. En effet, les contraintes d'horaires qui découlent de l'application de la loi sont inadaptées à des établissements qui pour certains d'entre eux restent ouverts toute l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Outre les problèmes liés au recrutement des éducateurs pour les internats, la réduction du temps de travail induit des temps de présence morcelés qui rendent plus complexes les soins et l'attention dispensés à des usagers fragilisés. Dans la mesure où le suivi social des usagers demande une continuité qui garantisse son humanité, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour permettre l'application dans de bonnes conditions de la réduction du temps de travail aux établissements et services socio-éducatifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61768

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3193